



## Question de mesure

Olivier Maurault, P.D., P.S.S., M.S.R.C.

Number 11, 1946

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1080164ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1080164ar>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

### ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this article

Maurault, O. (1946). Question de mesure. *Les Cahiers des Dix*, (11), 9–24.  
<https://doi.org/10.7202/1080164ar>

# Question de mesure

---

---

Par OLIVIER MAURALT, P.D., P.S.S., M.S.R.C.

La Compagnie du Saint-Sacrement de l'Autel, fondée à Paris, en 1630, par le duc de Ventadour, n'était pas inconnue de son temps, Mais on ne se doutait pas alors de l'étendue de son influence. Les historiens qui, dans la suite, comme M. Faillon, la rencontrèrent sur leur chemin, ne purent deviner le rôle qu'elle tint au XVII<sup>e</sup> siècle, en France. Il fallut la publication, en 1884, d'une étude sur les *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement* de son secrétaire d'Argenson, par Dom Beauchet-Filleau, les articles du P. Clair, en 1888-1889, et de M. Fr. Rappe en 1899, les livres de MM. Rébelliau et Allier <sup>(1)</sup> pour en montrer toute l'importance.

Il ne semble pas que, à ce moment, les historiens canadiens se soient émus de cette révélation. Il faut attendre la publication, en 1932, du livre du P. Bessières *Deux grands méconnus, Gaston de Renty et Henry Buch* pour les voir s'y intéresser.

La même année, à propos précisément de ce livre, paraissait, dans le *Bulletin des Recherches historiques* de Québec, un article de M. Claude de Bonnault, intitulé: « La Compagnie du Saint-Sacrement, le Baron de Renty et le Canada. » Dix ans plus tard, l'abbé Albert Tessier lui consacrait un chapitre dans le *Cahier des Dix*, à l'occasion du troisième centenaire de la fondation de Montréal. En 1942 également, Dom Jamet y fait souvent allusion dans le premier volume de sa *Marguerite Bourgeoys*. Sr Mondoux s'y arrête à plusieurs reprises dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu* (1941). Enfin, en 1944, le professeur Adair, de l'Université McGill, dans une sérieuse étude intitulée *France*

---

(1) Alfred Rébelliau: *La Société secrète du Saint-Sacrement*. Librairie Champion; Raoul Allier: *La Cabale des Dévôts*. Librairie Armand Colin.

*and the Beginnings of New France* <sup>(2)</sup> s'efforce à démêler les fils qui relie la Compagnie du Saint-Sacrement à l'Histoire du Canada et à celle de Montréal.

\* \* \*

Tous ces historiens s'entendent pour reconnaître la puissance de la Compagnie du Saint-Sacrement sur les affaires de France, de 1630 à 1666, les deux dates qui marquent son organisation et sa dissolution. Avec une pointe d'humour — et d'exagération — M. Adair le décrit en ces termes <sup>(3)</sup> :

« La Compagnie du Saint-Sacrement had been an extraordinary society, at once of mixture of intrigue and piety, of smug self-satisfaction and real charity, of fanatic and unscrupulous bigotry and sincere self-sacrifice, of back-stairs plotting in the interest of a better world — a dignified seventeenth-century marriage between the Oxford Group and the Carnegie Foundation. This is the company that was in a large measure responsible for the foundation of Montreal. »

M. Claude de Bonnault, de son côté, la définit ainsi : <sup>(4)</sup> « Une des sociétés les plus mystérieuses, les plus bienfaitantes, les plus redoutables que l'on ait peut-être jamais vues. » Et il ajoute : « De nos jours, on leur a reproché (aux membres de la Compagnie), en termes très durs, d'avoir, par des manoeuvres occultes, ranimé la persécution contre les protestants. Mais peut-être cette sourde offensive n'a-t-elle pas l'importance que certains lui attribuent. » Il avoue que peut-être la Compagnie n'a « pas toujours eu la main heureuse dans le choix de ses affidés. Maint intrigant ne s'était-il pas glissé dans les rangs de la sainte Compagnie ? »

Mais nous n'avons pas à faire ici le procès de la Compagnie.

---

(2) *The Canadian Historical Review*. Vol. XXV, Sept. 1944, p. 246.

(3) *France and the Beginnings of New France*, p. 268.

(4) *B.R.H.*, 1932, pp. 323-352.

Au surplus, il y a encore de nos jours des sociétés secrètes ou semi-secrètes, et on les discute, même si leur but est excellent.

Le P. Bessières, M. de Bonnault et M. Adair s'accordent pour proclamer l'influence de la Compagnie du Saint-Sacrement sur le peuplement et sur l'établissement solide du catholicisme au Canada. Ils allèguent des hypothèses et des textes. Que le duc de Ventadour, abandonnant sa vice-royauté du Canada, fonde la Compagnie de la Nouvelle-France ou des Cent-Associés, et, en même temps, la Compagnie du Saint-Sacrement, ne peut-on afférer de cette rencontre que les mêmes idées religieuses présideront aux deux fondations? Les Cent-Associés sont tenus d'envoyer au Canada des colons *catholiques*. Oui! Mais faut-il, à cause de cette clause, accuser le fondateur de bigoterie ou de fanatisme? Ventadour savait assez quelles misères les divergences religieuses avaient entraînées en France pour qu'il eût la volonté de les épargner au Canada, et cela par simple bon sens.

Les textes sont plus probants que les suppositions même vraisemblables. On sait, par exemple, que M. de Renty, onze fois supérieur de la Compagnie du Saint-Sacrement, fut très mêlé aux affaires du Canada. Il l'affirme lui-même dans une lettre au Carmel de Beaune, datée de mai 1644. « Le Canada m'a beaucoup occupé, cette année, et suis, pour ainsi dire, seul qui puisse agir dans une affaire de si grande importance. »

Son confesseur et historien, le P. Saint-Jure, écrit que Renty a eu révélation « d'un grand emploi pour la Nouvelle-France, » et que cette prédiction se réalisa « principalement en la fondation de l'église dans l'isle de Montréal. »

\* \* \*

Quelle qu'ait été l'activité canadienne de la Compagnie du Saint-Sacrement, on aurait tort de la trop systématiser. Pour l'avoir fait, en fonction, oserais-je dire, de l'imbroglio Laval-Queylus, MM. de Bonnault et Adair ont abouti à une impasse: ils ont trouvé la Compa-

gnie *divisée contre elle-même* . . . La Compagnie n'a pas tout inspiré, elle n'a pas tout fait au Canada. La Société de Montréal également n'a pas tout fait à Ville-Marie.

M. de Bonnault écrit: « La Société de Notre-Dame de Montréal est bien la fille de la Compagnie du Saint-Sacrement, fille très chère de son cœur, de son esprit, née du meilleur de son être. » Plus loin, il déclare que la communauté des Hospitalières de Saint-Joseph et la Compagnie de Saint-Sulpice sont d'autres filiales de la Compagnie du Saint-Sacrement. Et il conclut: « L'épopée de Montréal n'est plus qu'un épisode dans l'ensemble d'une grande oeuvre, celle de la Compagnie du Saint-Sacrement. »

Il faudrait s'entendre sur le sens à donner au mot *filiale*. La Compagnie du Saint-Sacrement de Paris comptait une cinquantaine de succursales en province, lesquelles recevaient d'elle des directives. On devrait leur réserver ce titre de *filiales*. Il y avait, de par la France, des oeuvres auxquelles se dévouaient des membres de la Compagnie, que la Compagnie avait peut-être adoptées. Sommes-nous autorisés à les rattacher à elle trop intimement? J'en doute.

M. l'abbé Tessier est de ce sentiment. « La Société de Montréal serait-elle une des nombreuses *doublures* de la Compagnie pour agir? » se demande-t-il. Et il ajoute: « Que plus de la moitié des membres de la Société soient des confrères de la Compagnie cela n'autorise pas à désigner la Société comme simple filiale de la Compagnie, mais à accorder aux deux, part égale dans le mérite et la fondation de Montréal. »

Dom Jamet, de son côté, rejette nettement le nom de filiale. Il affirme qu'on a eu grand tort d'employer ce terme.<sup>(5)</sup>

Que dire alors de la conclusion de M. Adair qu'il énonce ainsi: « Non, Montréal ne fut pas fondé par l'incompétent Dauversière ou le mystique Olier; il n'est pas la suite d'une série de « divinely inspired accidents, » mais bien le résultat des labeurs d'un groupe d'hommes

(5) Cf. *Marguerite Bourgeoys*, par Dom Albert Jamet, vol. I, référence p. 8, No 5.

*qui savaient ce qu'ils faisaient*: créer au-delà de l'Atlantique un empire religieux qui pourrait attirer les Français.

Remarquons d'abord que la mystique n'est pas négatrice d'action. Le groupe d'hommes *qui savaient ce qu'ils faisaient*, dont il vient d'être question, étaient à différents degrés des mystiques, et le mystique Olier avait missionné à la sueur de son front à travers la France, relevé une immense paroisse de Paris, et fondé un séminaire et une société de prêtres dont le nom fut très tôt vénéré en Amérique comme en Europe.

M. Adair laisse échapper quelque part, à propos du duc de Ventadour, ce court jugement: « A great *but* pious gentleman. » Si c'est là l'indice d'un complexe spécial d'idées, on comprend que M. Adair ait été agacé par les « *divinely inspired accidents* » dont abonde le récit de la fondation de Montréal par M. Faillon. Et l'on comprend aussi — car M. Adair reflète l'opinion de nos concitoyens anglo-protestants — que ceux-ci aient montré si peu d'enthousiasme à célébrer avec nous le troisième centenaire de notre ville. L'état de guerre ne suffit pas à expliquer leur abstention: le *problème du Roman catholicism* (M. Adair) les rebutait, sans doute.

Mais le professeur d'histoire n'a pas voulu obéir à un préjugé: il a scruté les faits. L'activité de la Compagnie du Saint-Sacrement lui a paru rendre compte de toutes les coïncidences ou interventions supraterrrestres de nos origines. L'hypothèse était séduisante, et M. Adair la développe avec talent et entrain. Mais si elle éclaire certains aspects des « *beginnings of New France* » . . . et de Ville-Marie — ce que M. de Bonnault, l'abbé Tessier et Soeur Mondoux reconnaissent — elle se heurte, ici et là, à des textes qui la rendent inopérante.

\* \* \*

*L'incompétence* de M. de la Dauversière, c'est un point qu'il faut examiner. Du même coup, nous verrons quel rôle il a tenu dans la fondation de Montréal.

Jérôme de la Dauversière, successeur, à 23 ans, de son père au poste de « receveur des aydes et tailles en l'élection de La Flèche, » se fit une réputation d'administrateur assez bonne pour être élevé aux dignités d'échevin et de conseiller du roi. Père temporel (ou syndic) des Récollets, procureur de la Confrérie (ne pas confondre avec la Compagnie) du Saint-Sacrement, tuteur des pauvres orphelins, nombre d'actes notariés prouvent son dévouement et la confiance que l'on mettait en lui. La Maison-Dieu de La Flèche tombait en ruine. En 1628, il s'occupa à la relever. « Il sut, dit le P. Etienne, en 1630, unir le monde avec la religion, les honneurs avec l'humilité, et les richesses avec la pauvreté. » On ne peut faire meilleur éloge d'un citoyen.

Et c'est cet homme, ce laïc, père de cinq enfants, qui, en 1630, reçut l'inspiration de fonder une congrégation de Filles Hospitalières à La Flèche. Son propre fils en témoigne dans les notes qu'il nous a laissées. En 1631, nouvelle inspiration, plus précise: il devra instituer une congrégation d'Hospitalières et établir un Hôtel-Dieu desservi par elles à Montréal en Nouvelle-France! Les annales des Hospitalières de Montréal nous sont garantes du fait, si étrange qu'il soit, puisque, à cette date, le Canada a été enlevé à la France par les frères Kirke. En 1632 et 1633, le désir de travailler à cette oeuvre presse de plus en plus M. de la Dauversière. Le P. Chauveau, un jésuite du collège de La Flèche, à qui il s'est confié dès 1630, et qui a traité son projet de chimère, lui montre l'inconvenance pour un laïc de s'engager dans une pareille tâche. En 1634, nouvelle intimation intérieure à M. de la Dauversière d'établir une colonie dans l'île de Montréal. M. de Belmont, dans son histoire du Canada, et Mère Juchereau, des Hospitalières de Québec, qui écrit vers 1720, témoignent de cette inspiration. M. de la Dauversière, à cette époque, pouvait décrire l'île de Montréal avec tant de détails et de précision que le P. Chauveau, vaincu, cède après quatre ans de résistance et lui présente le baron de Fancamp, riche ecclésiastique qu'il prévoyait devoir s'intéresser à l'entreprise. M. de Fancamp et le P. Chauveau conseillent à M. de la Dauversière de se rendre à Paris confier son projet à des personnages

de piété et de sagesse. En 1635, donc, M. de la Dauversière se rend à Paris. Au cours d'une prière à l'église Notre-Dame, il reçoit une confirmation de sa mission. Désireux de voir le marquis de Châteauneuf, Pierre Séguier, pour lors grand chancelier de France et garde des sceaux, peut-être pour des affaires de sa charge, il se transporte à Meudon, et y rencontre M. Jean-Jacques Olier, abbé de Pibrac, venu là y rencontrer le même Pierre Séguier, son cousin. Ils entrent en conversation, échangent des idées, s'aperçoivent que tous deux désirent travailler à la conversion des sauvages en Nouvelle-France. Et M. Olier, après avoir entendu M. de la Dauversière lui exposer sa mission, lui remet cent pièces d'or en disant qu'il « voulait être de la partie. »

\* \* \*

Arrêtons-nous ici. Comment expliquer d'abord que M. de la Dauversière insiste tellement pour fonder une colonie à Montréal, et non pas ailleurs? M. Dollier de Casson, dans son Histoire du Montréal, (1672) écrit que l'idée lui en vint à la lecture d'une relation. S'il veut parler d'une Relation des Jésuites, il se trompe sûrement, car la première Relation qui décrit Montréal ne parut qu'en 1637, et n'en dit que quelques mots; s'il n'entend parler que d'une relation, un récit de voyage, sans le préciser, M. Adair suggère les Voyages de Champlain, parus en 1613 et en 1632. Les Voyages de Champlain décrivent par deux fois le lieu de Montréal. Dans le récit du premier voyage de 1603, il n'est question que du Sault Saint-Louis (les rapides de Lachine) et rien n'y peut inspirer l'idée d'un établissement.<sup>(6)</sup>

A l'occasion du voyage de 1611, la description est beaucoup plus longue et plus attrayante. Sans insister sur le caractère insulaire de l'endroit, comme en 1603, Champlain mentionne le Mont-

---

(6) Oeuvres de Champlain. Université Laval. 1870 1er vol., chap. VIII du premier voyage, p. 38. 1603 avec le sieur du Pont, au Salut; sept pages, dont une de topographie de l'île.

Royal, la Place Royale qu'il a fait défricher et ensemençer, il énumère la faune et la flore et montre la possibilité d'y fonder une colonie. Il donne assez de détails pour enflammer l'imagination d'un lecteur en quête d'un emplacement à coloniser.<sup>(7)</sup> Mais voit-on M. de la Dauversière jouant, devant son confesseur et devant maints personnages de Paris et de la province, la comédie de l'inspiré qui a eu une vision de Montréal, alors qu'il a puisé ses connaissances dans un livre que ses auditeurs connaissaient ou pouvaient connaître autant que lui?

Sans doute, M. de la Dauversière avait beaucoup entendu par-

---

(7) Oeuvres de Champlain, Vol. I, p. 390. chap. II du Troisième voyage 1611 . . . car plus haut que ledit lieu (qu'avons nommé la placé Royale) à une lieue du mont Royal, y a quantité de petits rochers et *bosses*, qui sont fort dangereuses. Et proche ladite place Royale y a une petite rivière qui va assez avant dedans les terres, tout le long de laquelle y a plus de 60 arpents de terre déserte qui sont comme prairie, où l'on pourrait semer des grains, et y faire des jardinages . . . Il y a aussi grande quantité d'autres belles prairies pour nourrir tel nombre de bétail que l'on voudra: et de toutes les sortes de bois qu'avons en nos forêts de pardeça: avec quantité de vignes, noyers, prunes, serizes, fraises et autres sortes qui sont très bonnes à manger, etc . . . La pesche du poisson y est fort abondante et de toutes les espèces que nous avons en France, et de beaucoup d'autres que nous n'avons point, qui sont très bons comme aussi la chasse des oiseaux aussi de différentes espèces: et celle des Cerfs, Daims, etc . . .

Ayant donc recogneu fort particulièrement et trouvé ce lieu un des plus beaux qui fut en cette rivière, je fis aussitost couper et défricher le bois de ladite place Royale pour la rendre unie, et preste à y bastir; et peut en faire passer l'eau au tour aisément, et en faire une petite isle, et s'y établir comme on voudra.

Il y a un petit islet à quelque 20° toises de ladite place Royale, qui a quelques cent pas de long, où l'on peut faire une bonne et forte habitation. Il y a aussi quantité de prairies de très-bonne terre grasse à potier, tant pour bricque que pour bastir, qui est une grande commodité. J'en fis accommoder une partie et y fit une muraille de quatre pieds d'épaisseur et 3 à 4 de haut et 10° toises de long pour voir comme elle se conserverait durant l'iyver quand les cano descendraient . . .

.....

.....

En attendant les sauvages, je fis faire deux jardins, l'un dans les prairies, et l'autre au bois, que je fis désertier, et le deuxième jour de juin j'y semai quelques graines, qui sortirent toutes en perfection, et en peu de temps, qui démontre le bonté de la terre.

ler du Canada, par son père d'abord qui s'était intéressé à un projet canadien, par les Jésuites du collège de La Flèche — n'y avait-il pas connu au temps de ses études les futurs PP. Charles Lallemant, Barthélemy Vimont, Anne de Noue, Paul LeJeune et Paul Ragueneau? — et les PP. Jésuites étaient les seuls missionnaires au Canada depuis 1632. Les Récollets qui les y avaient précédés, et dont M. de la Dauversière était le père temporel à La Flèche, l'avaient aussi entretenu du Canada. Mais ce que ceux-ci et ceux-là avaient vu et dont ils pouvaient parler, c'était l'Acadie, c'était Québec. C'était si peu Montréal que, même au Canada, on est tout surpris de voir arriver des colons qui s'y destinent. Il faut admettre que l'intuition de M. de la Dauversière a quelque chose de bien extraordinaire . . .

Pour l'entrevue de Meudon, entre M. Olier et M. de la Dauversière, nous avons adopté la date fixée par Soeur Mondoux, dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Montréal*,<sup>(8)</sup> qu'elle acheva d'écrire en 1941 — très au fait de l'opinion de ses prédécesseurs. Les arguments qu'elle apporte sont probants, n'y eut-il que les lettres qui nous montrent M. Olier et M. de la Dauversière déjà liés d'amitié avant 1639: l'entrevue de Meudon et les circonstances qui l'accompagnent, recu- lées jusqu'à cette date, paraissent dès lors assez étranges.

Or, en 1635, au moment de l'entrevue de Meudon, ni M. de la Dauversière ni M. Olier ne font encore partie de la Compagnie du Saint-Sacrement. M. de la Dauversière n'en deviendra membre — et peut-être fut-il le fondateur de la Compagnie de La Flèche — qu'après son voyage à Paris; quant à M. Olier, il n'y entrera qu'en 1636. Force est donc d'éliminer la Compagnie du Saint-Sacrement de la genèse de la fondation de Montréal. Que plus tard, en 1639, quand fut organisée la Société des Messieurs et Dames de Notre-Dame de Montréal, elle fit sentir son influence, c'est ce que nous verrons.

De 1635 à 1637, M. Olier qui, à cette époque, pensait à aller au Canada<sup>(9)</sup>, et M. Le Royer qui travaillait à fonder son institut d'hospiti-

(8) *L'Hôtel-Dieu. Premier hôpital de Montréal*, par Sr Mondoux, pp. 319-323.

(9) Témoignage du P. Givry, un de ses biographes.

talières, eurent amplement le temps de parler de leurs projets d'outre-mer. Tant et si bien que, en 1639, ils mirent sur pied la Société des Messieurs et Dames de Notre-Dame de Montréal. Les quatre premiers membres en furent : M. Olier et le baron de Renty — recrue d'Olier — M. de la Dauversière et le baron-abbé de Fancamp. Ensemble, ils rédigent un mémoire que M. de la Dauversière présentera à la Compagnie de la Nouvelle-France. Il y est dit que la nouvelle société veut peupler et évangéliser l'île de Montréal, par l'envoi de colons et l'établissement de trois communautés religieuses : la première, composée d'ecclésiastiques pour instruire les enfants mâles des sauvages, une deuxième, de religieuses pour l'instruction des filles des sauvages et des Français ; une troisième, pour la conduite d'un hôpital. Ces trois communautés représenteront les trois personnes de la Sainte Famille, Jésus, Marie et Joseph. Dès ce moment, M. Olier comprend qu'il est chargé de former la communauté d'ecclésiastiques et il s'en trouve indigne. Il ne pourra s'en occuper que plus tard, car, en 1639, la maladie le terrasse pour un temps et le met hors de la circulation. En son absence, M. de la Dauversière devra agir.

Il faut d'abord acquérir l'île de Montréal. MM. de la Dauversière et de Fancamp font une première démarche auprès du propriétaire, M. Jean de Lauzon, qui sera plus tard gouverneur du Canada. Celui-ci refuse. M. de la Dauversière doute alors de sa mission. Cependant, en partie avec les dons en argent de M. Olier, il se procure des vivres et des munitions pour les futurs colons et achète à La Flèche un hangar qui sera « le magasin de Montréal. » Et puis, après avoir consulté le P. Charles Lallemant, revenu du Canada en 1638, il fait une nouvelle tentative d'achat. En compagnie du P. Lallemant, M. de la Dauversière se rend à Vienne, en Dauphiné, chez M. de Lauzon, qui, le 7 août 1640, cède l'île de Montréal moyennant 150,000 livres en argent, que MM. de la Dauversière et Fancamp paieront eux-mêmes en grande partie.

A la fin de la même année, M. de la Dauversière est à Paris, où il prépare le départ des fondateurs de Montréal. Louis XIII ayant

investi la Société de Montréal du privilège de nommer le gouverneur de la nouvelle colonie, il fallait en trouver un. Le P. Lallemand favorise la rencontre de M. de la Dauversière et d'un jeune militaire de 29 ans, Paul Chomedey de Maisonneuve. On sait qu'ils s'entendirent.

Une autre rencontre, également préparée, celle de Mlle Mance et de M. de la Dauversière, eut les plus heureux effets sur le sort de Montréal. Depuis des années, Mlle Mance cherchait sa voie. Sur les conseils du P. Saint-Jure elle a enfin résolu de passer au Canada, fonder un hôpital à Montréal. Elle en écrit à M. de la Dauversière. Celui-ci, déjà mis au courant par le P. Lallemand, qui connaissait Mlle Mance, l'accueillit à La Rochelle en 1641. C'est elle qui lui suggéra de rédiger un mémoire sur le *Dessein de Montréal*, écrit qu'elle s'engageait à présenter elle-même à des personnes de piété et d'influence: petite réclame qui fit grand bien.

La première recrue de Montréal, partie avec Maisonneuve et Jeanne Mance, M. de la Dauversière se mit en campagne afin d'en former une deuxième (celle de 1642) et une troisième (celle de 1643), pour lesquelles sa femme Jeanne de Baugé et lui contractèrent des emprunts équivalant à un million de francs.

Pendant ce temps, l'Institut des Hospitalières de Saint-Joseph de La Flèche franchissait toutes les étapes de sa fondation: 1636, 1639, 1643, dates qui marquent dans son histoire, et tout le monde rend grâce à M. de la Dauversière pour cette oeuvre si bienfaisante.

En somme, il avait réalisé, en une douzaine d'années, la moitié de son rêve. Reste à consolider la colonie et à lui envoyer les Hospitalières: double tâche qui se révéla difficile.

Il fallut, en 1643, afin de répondre aux critiques, publier *Les véritables motifs des Messieurs et Dames de Notre-Dame de Montréal* pour la conversion des sauvages en Nouvelle-France. L'écrit est anonyme mais convaincant.

Cette même année, et encore en 1645, Mme de Bullion, qui, après le départ de Mlle Mance, avait constitué M. de la Dauversière le dépositaire de ses largesses, lui verse de fortes sommes.

Ce dernier se préoccupe aussi d'assurer des missionnaires à Ville-Marie. C'est sur sa requête que, en 1645, « les PP. LeJeune et Isaac Jogues sont destinés pour y hiverner. »

Mais l'oeuvre de Montréal est battue en brèche. Au Canada, la situation est pénible; en France, elle est presque désespérée. La Société de Montréal, de quarante-cinq membres qu'elle comptait, n'en a plus que neuf. Les emprunts énormes de M. de la Dauversière l'ont acculée à une impasse. Pour comble de malheur, il est gravement malade et croit sa dernière heure venue. M. de Renty lui écrit qu'il ne mourra pas. En septembre et en octobre, on le trouve, en effet, à Paris.

Il y sera encore, en mars 1650. Mlle Mance est passée en France. Elle convainc les Associés de Montréal d'abandonner l'anonymat. La Société se reforme alors, avec M. Olier à la direction, M. Séguier, comme secrétaire officiel, et M. de la Dauversière, confirmé dans ses fonctions de procureur. A cette occasion, M. Olier dévoile son intention d'envoyer à Ville-Marie des prêtres de la Compagnie qu'il a fondée. (On ne fera donc, en 1656, que lui rappeler sa propre volonté.)

Ville-Marie était si exposé qu' « on ne parlait plus de quitter le pays. » « M. de Maisonneuve ne voyant de remède que dans de nouveaux renforts, s'embarque pour la France. Mlle Mance, de son côté, sacrifie une partie des biens de l'hôpital pour sauver la colonie. Cet acte sera agréé par Mme de Bullion, le 4 mars 1653, en présence de M. de la Dauversière. Dès la signature de cet arrangement, il repart pour l'Anjou et, de concert avec M. de Maisonneuve, lève « la plus considérable (recrue) qu'on ait jamais vue en Nouvelle-France: » 65 actes, soit 120 engagements signés devant lui.

Ce renfort sauvera la colonie et procurera à Ville-Marie un peu de paix.

En 1655, M. de Maisonneuve retournera en France, dans l'espoir d'obtenir de M. Olier quelques missionnaires sulpiciens. Il réussira dans sa mission et repartira, en 1657, avec quatre d'entre eux. Il obtiendra aussi un contrat entre les Associés de Montréal et les Hos-

pitalières de La Flèche pour l'établissement de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie. Inutile de dire que M. de la Dauversière sera présent. Mais les religieuses ne pourront pas encore partir. Cet exode devait être l'exploit le plus éclatant de M. de la Dauversière.

Mlle Mance, blessée, et ne pouvant se servir d'un de ses bras, dut retourner en France chercher du secours. C'était en 1658. Elle voulait ramener les Hospitalières de La Flèche, mais elle savait que M. de Queylus, le supérieur du séminaire de Ville-Marie, préférait les Hospitalières de Québec. En France, elle voit M. de la Dauversière et la duchesse d'Aiguillon, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Québec, et leur expose le désir de M. de Queylus. M. de la Dauversière, inébranlable, prédit l'échec de l'affaire; la duchesse d'Aiguillon refuse son concours. Les Associés de Montréal obtiennent alors trois religieuses des Hospitalières de La Flèche et prennent les mesures nécessaires à leur départ. Malgré les démarches faites de Québec auprès de Mgr de Laval, nouvellement élu vicaire apostolique du Canada, pour qu'il s'oppose à cet arrangement, Mlle Mance écrit aux religieuses de se tenir prêtes et avertit M. de la Dauversière. Celui-ci se heurte au refus de l'évêque d'Angers, qui avait juridiction sur les Hospitalières. Très malade, à ce moment, M. de la Dauversière reçoit néanmoins des Associés de Montréal l'ordre de se rendre à La Rochelle surveiller l'embarquement. Deux jours après, il vaquait aux affaires de Ville-Marie, et, grâce à un revirement subit, l'évêque d'Angers donnait son consentement.

Ce fut alors au tour du peuple de La Flèche de manifester son opposition. Une émeute populaire prétendit empêcher le départ des religieuses. Des cavaliers armés durent les accompagner hors de la ville. A La Rochelle, ce fut l'armateur qui, par ses exigences outrées, pensa faire manquer le voyage. M. de la Dauversière surmonta tous les obstacles. Et le 2 juillet 1659, quand les navires firent voile, ils portaient à leur bord deux Sulpiciens, Soeur Bourgeois et quatre compagnes, et les trois Hospitalières de La Flèche — représentant les trois

communautés rêvées, en 1640 — plus sept ménages recrutés en vue de favoriser la famille chrétienne.

L'oeuvre de M. de la Dauversière était terminée. Pendant le voyage de retour à La Flèche, les douleurs de la pierre le reprirent. Il rentra chez lui pour apprendre que « le navire dont la riche cargaison devait rétablir ses affaires en soldant une partie des emprunts faits en faveur de Montréal, avait sombré. » C'étaient cent mille livres englouties en un jour : pour lui, la ruine complète, l'insolvabilité. La perte de ses biens acculant sa famille à la misère, lui valut, en outre, les persécutions et le mépris de ses proches, les injures du petit peuple, et ne fit qu'aggraver ses maux physiques. Il mourut, assisté par le fidèle abbé de Fancamp, qui dit de lui : « Ce pauvre M. de la Dauversière est mort en saint comme il avait vécu. »

\* \* \*

Et donc ses affaires pécuniaires étaient en piteux état, « in utter confusion » dit M. Adair, et il ajoute que ses biographes ont toujours glissé là-dessus sans appuyer. Pourtant, Soeur Mondoux y revient à plusieurs reprises, mais M. Adair ne semble pas avoir eu connaissance de l'Histoire de l'Hôtel-Dieu. Elle signale les emprunts répétés de M. de la Dauversière et nous avertit que les prêteurs savaient à quelle sorte d'homme ils avaient affaire. Elle ne cache pas que le dernier don de 22,000 livres, remis par Mme de Bullion à M. de la Dauversière, n'était pas encore placé quand il mourut, et fut confondu avec l'argent de l'Etat, par les officiers du fisc, quand ils réglèrent la succession du défunt « receveur des tailles. » D'autre part, elle nous le montre père temporel des Récollets, administrateur de confréries, procureur réélu plusieurs fois de la Société de Montréal, homme de confiance de Mme de Bullion, restaurateur de l'hôpital de La Flèche. En vérité, ni la maladie qui n'empêcha jamais M. de la Dauversière d'agir quand il le fallait, ni une administration négligée n'expliquent ses épreuves financières. Il manqua peut-être de prudence humaine, il

compta peut-être trop sur son étoile, l'audacieux laïc qui fonda une communauté de religieuses cloîtrées et réussit à établir malgré tous les obstacles une colonie dans l'île de Montréal, mais personne n'a le droit de l'accuser d'incompétence.

Comment, en outre, lui refuser l'honneur d'avoir fondé Montréal? Il fut beaucoup plus qu'un agent ou une « figure head. » <sup>(10)</sup> Les témoignages abondent qui lui attribuent un rôle autrement important.

Le P. Jérôme Lallemant l'appelle « l'intendant des affaires de Montréal en France. » D'après Solone, la Société de Montréal a sauvé la colonie et « M. de la Dauversière en a gardé jusqu'au bout la *direction effective.* » Dom Jamet <sup>(11)</sup> le proclame « le vrai patron de l'entreprise de Montréal. » Enfin, Soeur Mondoux qui a dû étudier de très près la carrière du fondateur de l'Hôtel-Dieu <sup>(12)</sup> écrit: « La Dauversière, le véritable metteur en oeuvre de la Société dont il est le génie, assumera la tâche du recrutement des colons. On lui fournira des fonds auxquels il saura joindre tout ce qu'il possède et peut-être plus: mais les soucis, les démarches, les voyages à Paris, aux ports de La Rochelle, de Nantes, pour les achats de toutes sortes et les embarquements; les courses dans les villes, dans les campagnes de l'Anjou, du Maine et d'ailleurs, resteront à la charge de Le Royer. »

Plus tôt (p. 36), elle avait jugé l'oeuvre de Montréal dont M. de la Dauversière, dit-elle, « sera l'initiateur, ou mieux le chef, puisque rien ne se fera sans lui, que tout s'accomplira avec lui et, presque toujours, par lui. »

\* \* \*

Que la Compagnie du Saint-Sacrement ait prêté main-forte à

---

(10) M. Adair.

(11) *Marguerite Bourgeoys*, Vol. I, p. 80.

(12) *L'Hôtel-Dieu. Premier hôpital de Montréal*, p. 74.  
Biographie inédite de M. de la Dauversière.

M. de la Dauversière à travers la Société de Montréal ou même directement, cela est très vraisemblable, cela est même probable. N'oublions pas cependant que nous entrons ici dans le domaine des hypothèses et des suppositions.

On sait que M. de la Dauversière, M. Olier, l'abbé de Fancamp et le baron de Renty firent partie de la Compagnie du Saint-Sacrement. M. de Renty, avons-nous dit, en fut même le directeur pour onze termes de trois mois. Il fut aussi président de la Société de Montréal avant M. Olier. Mais on sait aussi que M. de la Dauversière pensait à la fondation d'une communauté d'hospitalières et à l'établissement d'une nouvelle colonie au Canada avant d'entrer dans la Compagnie du Saint-Sacrement. La Compagnie n'eut donc point d'influence là-dessus. Qu'elle ait aidé ensuite à la réalisation des deux projets, c'est possible.

A-t-elle aussi aidé M. Olier à fonder le Séminaire de Saint-Sulpice et à réformer de la sorte le clergé français? Autre possibilité.

Au moment de se dissoudre, une de ses dernières bonnes oeuvres fut, dit-on, de seconder M. Vincent dans l'établissement du Séminaire des Missions étrangères.

A-t-on jamais songé pour autant à diminuer le mérite de M. Olier et de saint Vincent de Paul? à minimiser leur part dans des oeuvres avec lesquelles ils se sont identifiés?

Que l'on accorde le même traitement à M. Jérôme Le Royer de la Dauversière et qu'on lui laisse la gloire d'être le premier fondateur de Montréal.

*olivier maurault, p.s.s.*